

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2023_379
Feuillet n°161

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU, les arrêtés municipaux n° 2023_354 en date du 10 août 2023 et n° 2023_376 en date du 30 août 2023 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'occasion du Trail de Côte d'Opale des 09 et 10 septembre 2023 à Wimereux,

CONSIDERANT, la nécessité de prendre un additif aux arrêtés municipaux cités ci-dessous,

CONSIDERANT, que, dans le cadre du Trail de la Côte d'Opale, le stationnement des véhicules des participants de cette manifestation dans un terrain de la ferme d'Honvault les samedi 9 et dimanche 10 septembre 2023 à Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de cette animation et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Afin de permettre l'accès des véhicules des participants au Trail de la Côte d'Opale au site de la ferme d'Honvault, la circulation des véhicules des participants au Trail de la Côte d'Opale sera autorisée sur le chemin d'Honvault du samedi 09 septembre 2023 à 07 h 00 au dimanche 10 septembre 2023 à 21 h 00.

Article 2 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

.../...

Article 3 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX,

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE

VU, le D.G.S.

#signature#